

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

Examen périodique d'espèces animales inscrites aux annexes CITES

ESPECES SELECTIONNEES POUR EXAMEN ENTRE LA COP15 (2010) ET LA COP17 (2016)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 25^e session (Genève, juillet 2011), conformément à la résolution Conf. 14.8 *Examen périodique des annexes*, paragraphes b), c) et d), le Comité pour les animaux, en consultation avec le PNUE Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), a sélectionné 40 taxons animaux susceptibles d'être examinés entre la 15^e et la 17^e session de la Conférence des Parties (2010-2016). La liste des taxons à examiner figure dans le tableau ci-dessous.

Espèces animales sélectionnées pour l'examen périodique entre la CoP15 (2010) et la CoP17 (2016)

Ordre	Famille	Taxon
CLASSE MAMMALIA		
ARTIODACTYLA	Bovidae	<i>Rupicapra pyrenaica ornata</i>
CARNIVORA	Mustelidae	<i>Aonyx capensis microdon</i>
	Phocidae	<i>Monachus tropicalis</i>
	Viverridae	<i>Prionodon pardicolor</i>
CHIROPTÉTAIT	Pteropodidae	<i>Pteropus brunneus</i>
		<i>Pteropus subniger</i>
		<i>Pteropus tokudae</i>
DASYUROMORPHIA	Dasyuridae	<i>Sminthopsis longicaudata</i>
	Thylacinidae	<i>Thylacinus cynocephalus</i>
DIPROTODONTIA	Macropodidae	<i>Onychogalea lunata</i>
	Potoroidae	<i>Caloprymnus campestris</i>
PERAMELEMORPHIA	Chaeropodidae	<i>Chaeropus ecaudatus</i>
	Thylacomylidae	<i>Macrotis leucura</i>
PRIMATES	Cebidae	<i>Saguinus martinsi</i>
	Cercopithecidae	<i>Semnopithecus dussumieri</i>
		<i>Semnopithecus entellus</i>
		<i>Semnopithecus schistaceus</i>
	Cheirogaleidae	<i>Phaner pallescens</i>
Pitheciidae	<i>Cacajao melanocephalus</i>	
CLASSE AVES		
FALCONIFORMES	Accipitridae	<i>Chondrohierax uncinatus wilsonii</i>
	Falconidae	<i>Caracara lutosa</i>
GRUIFORMES	Gruidae	<i>Grus canadensis nesiotis</i>
		<i>Grus canadensis pulla</i>
PASSERIFORMES	Meliphagidae	<i>Lichenostomus melanops cassidix</i>

Ordre	Famille	Taxon
PICIFORMES	Picidae	<i>Dryocopus javensis richardsi</i>
PODICIPEDIFORMES	Podicipedidae	<i>Podilymbus gigas</i>
PSITTACIFORMES	Psittacidae	<i>Cyclopsitta diophthalma coxeni</i>
		<i>Pionopsitta pileata</i>
		<i>Psephotus dissimilis</i>
		<i>Psephotus pulcherrimus</i>
STRIGIFORMES	Strigidae	<i>Ninox novaeseelandiae undulata</i>
		<i>Sceloglaux albifacies</i>
CLASSE REPTILIA		
CROCODYLIA	Alligatoridae	<i>Caiman crocodilus apaporiensis</i>
RHYNCHOCEPHALIA	Sphenodontidae	<i>Sphenodon punctatus</i>
SAURIA	Gekkonidae	<i>Phelsuma gigas</i>
	Varanidae	<i>Varanus bengalensis</i>
		<i>Varanus flavescens</i>
SERPENTES	Boidae	<i>Epicrates inornatus</i>
	Bolyeriidae	<i>Bolyeria multocarinata</i>
CLASSE INSECTA		
LEPIDOPTERA	Papilionidae	<i>Papilio hospiton</i>
CLASSE BIVALVIA		
UNIONOIDA	Unionidae	<i>Epioblasma sampsonii</i>

3. Conformément au paragraphe e) de la même résolution, le Secrétariat a émis la notification aux Parties n° 2011/038 du 21 septembre 2011, demandant aux États des aires de répartition des taxons concernés d'envoyer leurs commentaires, dans les 90 jours (c'est-à-dire avant le 20 décembre 2011), sur la nécessité d'examiner les taxons et d'indiquer s'ils souhaitent entreprendre les examens.
4. Au moment de la rédaction du présent document (janvier 2011), le Secrétariat a reçu des commentaires en faveur de la sélection opérée et proposant d'effectuer des examens périodiques de la part des pays suivants: Australie (pour *Pteropus brunneus*, *Sminthopsis longicaudata*, *Thylacinus cynocephalus*, *Onychogalea lunata*, *Caloprymnus campestris*, *Psephotus dissimilis*, *Psephotus pulcherrimus*, *Ninox novaeseelandiae undulate*, *Chaeropus ecaudatus*, *Macrotis leucura*, *Lichenostomus melanops cassidix* et *Cyclopsitta diophthalma coxeni*); Cuba (pour *Chondrohierax uncinatus wilsonii* et *Grus canadensis nesiotis*); Mexique (pour *Caracara lutosa* – voir annexe); et États-Unis d'Amérique (pour *Pteropus tokudae*, *Grus canadensis pulla*, *Epicrates inornatu* et *Epioblasma sampsonii*).

Action requise de la part du Comité pour les animaux

5. Comme stipulé au paragraphe f) de la résolution Conf. 14.8, tenant compte des commentaires émis par les États des aires de répartition, le Comité pour les animaux tient le Comité permanent informé de la sélection finale des taxons à examiner. Pour les taxons sélectionnés, le Comité pourrait commencer à organiser les examens en demandant aux États des aires de répartition des informations, leur participation et un appui, conformément au paragraphe h) de la résolution.

EXAMEN DU STATUT DU CARACARA DE GUADALUPE (*CARACARA LUTOSA*)

1. Le présent document a été élaboré par l'autorité scientifique CITES du Mexique*.

CONTEXTE

2. Lors de la 25^e session du Comité pour les animaux (AC25; Genève, 2011), le document de travail AC25 Doc. 15.6 (sélection d'espèces pour examen après la CoP15) a fait l'objet d'une discussion, durant laquelle il y a été envisagé d'inclure le caracara de Guadalupe (*Caracara lutosa*) dans le processus d'examen périodique.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat CITES a envoyé la Notification aux Parties 2011/038 "Examen périodique des espèces inscrites aux annexes de la CITES", invitant des volontaires à terminer les examens restants d'espèces sélectionnées durant la 25^e session du Comité pour les animaux. En réponse à ladite notification, le Mexique a indiqué qu'il effectuerait l'examen périodique de *C. lutosa*, actuellement inscrite à l'Annexe II de la CITES.
4. L'autorité scientifique CITES du Mexique (CONABIO) a contacté Adolfo Navarro et Alejandro Gordillo du Musée de zoologie de la faculté des sciences de l'UNAM (Université nationale autonome du Mexique), biologiste spécialisé en ornithologie, afin qu'ils se chargent de l'étude intitulée "Évaluation du statut de *Caracara lutosa* et de *Campophilus imperialis* dans les annexes de la CITES", un projet financé par la CONABIO.
5. Sur la base d'un examen exhaustif des sources d'informations bibliographiques disponibles, il a été procédé à une compilation et à une synthèse des données existantes sur la taxonomie, la répartition géographique, l'habitat, la biologie et la morphologie, l'importance, l'état et les tendances des populations et de l'habitat, les menaces, la gestion, l'utilisation et le commerce (licite et illicite), ainsi que la conservation des deux espèces. C'est ainsi que des fiches de données sur chaque espèce ont été élaborées, conformément aux dispositions de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15).

RÉSULTATS

6. *Caracara lutosa* était endémique à l'île de Guadalupe, Basse-Californie (AOU, 1998), où elle est aujourd'hui considérée comme **éteinte** (Bent 1961, Dickinson 2003).
7. Depuis 1900, aucun individu de l'espèce n'a été observé, que ce soit dans la nature ou en captivité, malgré de fréquentes expéditions zoologiques dans la région (par ex., Jehl et Everett 1985, Oberbauer et al. 1989, Pyle et al. 1994, Sweet et al. 2001).
8. L'espèce est classée dans la catégorie "éteinte" sur la liste des espèces menacées d'extinction NOM059-SENARNAT-2010 du Mexique.
9. Aucune information n'est disponible sur l'utilisation de l'espèce. Il semble toutefois que sa peau ait suscité un intérêt commercial considérable, ce qui pourrait avoir contribué à sa disparition, sachant toutefois qu'il n'y avait à l'époque pas de législation applicable.
10. L'espèce remplit la définition de "présumée éteinte" donnée à l'annexe 5 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11. *Caracara lutosa* pourrait être supprimée des annexes de la CITES.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

12. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note des résultats de cet examen et à proposer la suppression de *Caracara lutosa* des annexes de la CITES à la prochaine session de la Conférence des Parties (CoP16, 2013).

EVALUATION DU STATUT DE *CARACARA LUTOSA* DANS LES ANNEXES DE LA CITES

1. Taxonomie

1.1 Classe : Aves

1.2 Sous-classe: Neoaves

1.3 Ordre: Falconiformes

1.4 Famille: Falconidae

1.5 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Caracara lutosa* Ridgway, 1876a

1.6 **Synonymes scientifiques:** *Polyborus lutosus*. Ridgway 1876b, Friedmann 1950. Autres: *Polyborus plancus lutosus*, *Caracara plancus lutosus*, et *Caracara lutosus*.

1.7 **Noms communs:**

Espagnol: Carancho de Guadalupe, Caracara de Guadalupe, Quebrantahuesos, Quelele.

Français: Caracara de Guadalupe

Anglais: Guadalupe Caracara

1.8 **Numéro de code du manuel d'identification CITES:** A-213.005.009.002

2. Vue d'ensemble

Le caracara de Guadalupe [*Caracara lutosa* (Ridgway, 1876a)] est inscrit à l'Annexe II de la CITES depuis 1975. Durant la 25^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2011), il a été sélectionné pour le processus d'examen périodique à effectuer entre la CoP15 (Doha, 2010) et la CoP17.

Cette espèce qui était endémique à l'île de Guadalupe a été décrite comme *Polyborus lutosus* par Ridgway en 1875, sur la base de 20 spécimens recueillis *in situ*, qui se trouvent aujourd'hui au Musée national des Etats-Unis (USNM) (Bent 1961, Dickinson 2003). Banks et Dove (1992) ont suggéré d'utiliser le nom générique de *Caracara*, et en 1999, se fondant sur les caractéristiques morphologiques, et ont proposé de la traiter comme une espèce, la désignant depuis lors sous le nom de *Caracara lutosa*.

Depuis 1900, aucun individu de cette espèce n'a été observé, que ce soit dans la nature ou en captivité, malgré des expéditions zoologiques fréquentes dans la région (par ex., Jehl et Everett 1985, Oberbauer et al. 1989, Pyle et al. 1994, Sweet et al. 2001). L'espèce a été exterminée de l'île Guadalupe par une campagne de chasse et d'empoisonnement orchestrée par les îliens qui la considéraient comme un oiseau dangereux du fait de ses habitudes de charognard et qu'elle chassait des animaux domestiques. Qui plus est, il semble que les peaux de caracara aient présenté un intérêt commercial ce qui pourrait avoir contribué à sa disparition, bien que cela ce soit passé avant l'existence d'une législation applicable. Il n'en existe plus que quelques spécimens naturalisés dans des musées, notamment à Chicago, Washington et Tring, mais aucun au Mexique (Iñigo-Elías 2000). L'espèce est classé "éteinte" aussi bien sur la liste de la "Norma Oficial Mexicana" (NOM-059-SEMARNAT-2010) "Protección ambiental-Especies nativas de México de flora y fauna silvestres-Categorías de riesgo y especificaciones para su inclusión, exclusión o cambio-Lista de especies en riesgo", que sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (BirdLife International 2008, DOF 2010).

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Cette espèce était endémique à l'île Guadalupe, située à 217 km à l'ouest de la péninsule de Basse-Californie, Mexique (AOU, 1998), où elle est aujourd'hui considérée comme éteinte (Bent 1961, Dickinson 2003).

3.2 Habitat

Conformément aux rares données publiées sur l'espèce dans son milieu naturel, le caracara de Guadalupe fréquentait les plaines, les vallées et les plateaux, principalement les strates arbustives et arborées, ainsi que les côtes et les étangs d'eau saumâtre et d'eau douce (voir Abbott 1933). L'habitat dominant de l'île est composé de broussailles arbustives dans les zones de plaine, et principalement de forêts à des altitudes plus élevées [cyprès (*Cupressus guadalupensis*), pins (*Pinus radiata* var. *Binata*), chênes (*Quercus tomentella*) et palmiers (*Erythea edulis*)] (Howell et Cade 1954).

3.3 Caractéristiques biologiques

L'alimentation de l'espèce se composait principalement de charognes et, occasionnellement, d'oiseaux moribonds, d'insectes et de poissons (Bent 1961, Iñigo-Elías 2000). En outre, les premiers colons amenèrent sur l'île des chèvres, dont la progéniture devint la nourriture du caracara (Iñigo-Elías, 2000). Le caracara de Guadalupe utilisait des creux dans les rochers et les arbres pour nicher mais on sait aussi qu'il nichait dans les fourches de cactus et d'arbustes (Bryant 1887, Bent 1961, Iñigo-Elías 2000). On sait que la femelle pondait un à deux œufs par an, petits et ovales, à coquille blanche à marron clair, avec des taches brun rougeâtre (Iñigo-Elías 2000).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Le caracara de Guadalupe ressemblait beaucoup au caracara commun (*Caracara cheriway*), avec un plumage marron foncé sur tout le corps, et les joues et la gorge blanches. Dans d'autres parties du plumage, il avait des bandes transversales marron foncé à blanc. Sa tête était grande, avec une petite crête et la face nue. La peau de la face était jaune-chrome, et l'iris brun clair. Son bec était court et épais, de couleur bleu-plomb clair. Il avait des pattes et une queue longues, avec des griffes puissantes, et des tarsi jaune pâle (Friedmann 1950, Iñigo-Elías 2000). L'espèce ne présentait pas de dimorphisme sexuel, avec une longueur de 60 cm et une envergure de 132 cm. Toutefois, parmi les spécimens que Ridgway (Friedmann 1950) a utilisés et mesurés pour décrire l'espèce, les mâles étaient plus petits que les femelles, avec une longueur moyenne de 393 mm pour les ailes, de 265,7 mm pour la queue, et de 89,3 mm pour les tarsi, les femelles mesurant en moyenne 407,5 mm de longueur totale, avec une queue de 272,6 mm et des tarsi de 88,5 mm.

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Étant essentiellement charognard, le caracara jouait un rôle biologique fondamental dans son écosystème (Bent 1961, Iñigo-Elías 2000). Ce régime alimentaire a déterminé son rôle dans la chaîne trophique car, en éliminant les restes d'autres animaux morts dans la nature, il évitait la propagation de maladies aux autres espèces sauvages.

4. État et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Il n'existe plus aujourd'hui que des pâturages introduits et quelques arbustes vestiges de la végétation originelle de l'île. Cette dernière a subi une dégradation continue sous les effets de l'introduction de chèvres qui, une fois retournées à l'état sauvage, se sont reproduites de façon incontrôlée (Iñigo-Elías 2000). Ces tendances ont probablement été accentuées par l'action des collectionneurs scientifiques (Howell et Cade 1954).

4.2 Taille de la population

On ne connaît pas la taille de la population avant les changements anthropogéniques intervenus sur l'île. Les données de M. Edward Palmer (qui a découvert l'espèce) ne sont pas concluantes si ce n'est qu'ils confirment qu'en 1875, l'espèce était présente et abondante sur toute l'île mais que, pour une raison quelconque, elle était déjà au bord de l'extinction [Ridgway (1876a)].

Des données postérieures indiquent que les effectifs de caracara de Guadalupe n'ont jamais dépassé une douzaine d'individus sur l'île, ce qui suggère un taux de reproduction extrêmement faible (Abbott 1933). D'après les dernières données (datant de 1900), la population a subi une diminution rapide jusqu'à sa disparition (Abbott 1933, Bent 1961).

4.3 Structure de la population

Il n'y a pas de données publiées sur la structure de la population.

4.4 Tendances de la population

L'espèce a été découverte par Edward Palmer en 1875. Ces animaux étaient appelés "queleles" par les habitants de l'île, sur laquelle ils abondaient.

Il semblerait que les îliens, en constatant que les caracaras attaquaient les chevreaux et que ces derniers n'étaient pas défendus par leur mère, aient décidé de contrôler la population de caracaras à l'aide de poison et d'armes, sans pour autant constater de diminution considérable (Bent 1961).

Dix ans après la visite d'Edward Palmer, Walter E. Bryant s'est rendu sur l'île et a observé une diminution importante de la population de caracaras. Cette régression s'est poursuivie en 1886 et, en 1889, M. Bryant affirmait que l'espèce avait été exterminée de l'île (Bryant 1989), ce qui a été corroboré par M. Palmer qui a visité l'île la même année. En 1896, quatre individus ont été aperçus par des "chasseurs de chèvres" et, en mars 1897, un spécimen a été observé; il semble que les dernières données, qui datent de 1900, correspondent à un groupe de onze individus, ceux-là même que le collectionneur scientifique Rollo Beck a prélevés en indiquant qu'il s'agissait de tous les individus qui existaient sur l'île (Abbott 1933, Bent 1961).

Lors de leur séjour de deux mois sur l'île effectué en 1906, W. W. Brown, I. Oroso et H. W. Marsden ne réussirent pas à voir un seul individu (Thayer et Bangs 1908). De même, aucun individu de cette espèce n'a été observé lors des échantillonnages réalisés plus récemment (par ex., Jehl et Everett 1985, Oberbauer et al. 1989, Pyle et al. 1994, Sweet et al. 2001).

5. Menaces

On estime que la principale menace qui a conduit l'espèce à l'extinction a été la persécution directe et l'extermination par les habitants de l'île. A ces facteurs sont venus s'ajouter le pâturage et la reproduction non contrôlée des chèvres, qui ont considérablement réduit l'habitat disponible pour la nidification et l'alimentation de l'espèce. Il en est résulté une détérioration des conditions de subsistance pour l'espèce et diminution de ses chances de survie (Iñigo-Elías 2000).

Selon une théorie, la déprédation par les chats et les prélèvements de spécimens auraient joué un rôle important dans la diminution rapide de l'espèce, tout comme la disparition d'autres espèces qui auraient pu faire partie de son alimentation potentielle comme les colonies d'oiseaux de mer, l'éléphant de mer (*Mirounga angustirostris*) et l'arctocéphale de Guadalupe (*Arctocephalus townsendi*) (Thayer et Bangs 1908, Anthony 1925).

6. Utilisation et commerce

Entre 1875, date de sa découverte, (Abbott 1933) et 1900, année pour laquelle on dispose de références sur le prélèvement de ce qui furent probablement les derniers spécimens de l'espèce, des spécimens vivants et morts (naturalisés) ont fait l'objet de taux de prélèvement très élevés par rapport aux taux de reproduction possible de l'espèce. Il est fort probable que les populations locales aient participé aux prélèvements des collectionneurs scientifiques nord-américains qui ont organisé des expéditions au 19^e siècle (Abbott 1933). En 1897, six individus vivants ont été prélevés sur l'île, capturés par un pêcheur qui les a emmenés à San Diego, Californie, où il les a gardés en cage pour les vendre. Ils sont tous morts en l'espace d'un mois.

6.1 Utilisation au plan national

Les données historiques démontrent que l'espèce était chassée et empoisonnée par les populations locales qui arrivaient sur l'île (Íñigo-Elías 2000). À l'évidence, les spécimens naturalisés de l'espèce présentaient un intérêt commercial considérable du fait qu'ils étaient très prisés par les collectionneurs privés et scientifiques, ce qui a contribué à la disparition du caracara de Guadalupe.

6.2 Commerce licite

Le commerce de peaux et de spécimens vivants de caracaras de Guadalupe date d'une époque où il n'existait aucune législation applicable.

Aucun commerce international de l'espèce n'a été enregistré entre 1975, année de son inscription aux annexes de la CITES, et 2010 (Base de données sur le commerce CITES, PNUE-WCMC, janvier 2012).

6.3 Parties et produits commercialisés

Spécimens vivants ou naturalisés (peaux) destinés à des collections scientifiques et privées (Abbott 1933).

6.4 Commerce illicite

Inconnu.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Comme l'espèce est éteinte, il n'existe actuellement pas d'effets négatifs réels ou potentiels du commerce. Le seul commerce possible est l'échange scientifique entre collections, lequel est toutefois peu probable vu qu'il s'agit d'une espèce éteinte dont il reste très peu de spécimens dans le monde, et dont les collections scientifiques sont réticentes à se défaire.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

L'espèce est considérée comme éteinte dans la "Norma Oficial Mexicana" NOM-059 depuis 2001 et dans sa mise à jour de 2010 (DOF 2010).

7.2 Au plan international

Le caracara de Guadalupe figure sur la liste rouge de l'IUCN (BirdLife International 2008) comme éteinte.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Il n'existe aucune mesure spécifique de gestion en ce qui concerne l'espèce.

8.2 Surveillance continue de la population

Il n'existe aucune mesure spécifique de surveillance de la population en ce qui concerne l'espèce.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Hormis la CITES, nous n'avons pas connaissance de quelconques mesures spécifiques de contrôle international en vigueur actuellement en ce qui concerne l'espèce.

8.3.2 Au plan interne

Le caracara de Guadalupe est considéré comme éteint dans la "Norma Oficial Mexicana" NOM-059 depuis 2001 (DOF 2010).

8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Abbott (1933) signale qu'il y a eu plusieurs tentatives pour maintenir cette espèce en captivité et indique que dans un journal de San Diego, on pouvait lire qu'un chasseur avait gardé en captivité en Californie 4 à 7 spécimens de caracaras prélevés sur l'île Guadalupe, qu'il avait réussi à partiellement apprivoiser. Apparemment, ces spécimens ont été exhibés en différents lieux, avant que l'un d'eux s'échappe et soit tué par des chasseurs. Hormis cet article, rien n'indique que l'espèce ait fait l'objet d'une gestion dans son habitat naturel.

8.5 Conservation de l'habitat

Etant donné que cette espèce est éteinte, il n'existe pas de mesures spécifiques de conservation en ce qui la concerne. La végétation de l'île Guadalupe est gravement dégradée depuis deux siècles en plaine comme en montagne, en raison du surpâturage des chèvres, (Oberbauer 2006).

8.6 Mesures de sauvegarde

Conformément à la législation nationale, le paragraphe 6.4 de la NOM-059-SEMARNAT-2010 stipule qu'en cas de redécouverte ou de réintroduction d'une population quelconque d'une espèce considérée à l'origine comme probablement éteinte à l'état sauvage, ladite espèce sera immédiatement classée dans une autre catégorie comme "menacée d'extinction", et passera ainsi automatiquement sous le contrôle et la protection de la législation nationale (DOF 2010).

9. Information sur les espèces semblables

Le caracara de Guadalupe est vraisemblablement très semblable au caracara commun (*Caracara cheriway*), bien que ce dernier ait un plumage plus pâle sur la majeure partie de son corps et présente moins de bandes sur la poitrine et le dos (Friedmann 1950, Iñigo-Eliás 2000, Rodríguez-Flores *et al* 2010).

10. Consultations

Le caracara de Guadalupe étant une espèce endémique au Mexique, nous n'avons pas consulté les autorités d'autres pays.

11. Remarques supplémentaires

En résumé, toutes les informations disponibles indiquent que le caracara de Guadalupe est éteint. Depuis 1900, pas un seul individu n'a été observé dans la nature ou en captivité, malgré des expéditions zoologiques fréquentes dans la région. L'espèce a été classée comme éteinte tant sur la liste de espèces menacées du Mexique que sur la liste rouge de l'UICN, (BirdLife International 2008, DOF 2010).

12. Références

Abbott, C. G. 1933. Closing history of the Guadalupe Caracara. *Condor* 35:10-14.

Anthony, A. W. 1925. Expedition of Guadalupe Island, Mexico in 1922. The birds and mammals. *Proceedings of the California Academy of Sciences (Series 4)* 14:277-320.

AOU, 1998. Check-list of North American Birds, Seventh Edition". American Ornithologists' Union. Washington DC.

Banks, R. y C. Dove. 1992. The generic name for Crested Caracara (Aves: Falconidae). *Proceedings of the Biological Society of Washington* 105:420-425.

Bent, A.C. 1961. Life histories of North American birds of prey: Order Falconiformes. Pt. 2. United States National Museum Bulletin 170:1-466.

BirdLife International 2008. *Caracara lutosa*. In: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 07 January 2012.

Bryant, W.E. 1887. Additions to the ornithology of Guadalupe Island. *Bulletin of the California Academy of Sciences* 2(6):269-318.

- Bryant, W.E. 1889. A catalogue of the birds of Lower California, Mexico. Proceedings of the California Academy of Sciences (Series 2) 2:237-320.
- Dickinson, E.C. (ed.) 2003. The Howard & Moore Complete Checklist of the Birds of the World, 3rd Edition. Christopher Helm, London.: 1-1039.
- DOF 2002 Norma oficial mexicana NOM-059-SEMARNAT-2001. Protección ambiental, especies nativas de México de Flora y Fauna silvestres-categorías de riesgo y especificaciones para su inclusión, exclusión o cambio- lista de especies en riesgo. Diario Oficial de la Federación 6 marzo 2002.
- DOF 2010. Norma oficial mexicana NOM-059-SEMARNAT-2010, Protección ambiental-Especies nativas de México de flora y fauna silvestres-Categorías de riesgo y especificaciones para su inclusión, exclusión o cambio-Lista de especies en riesgo. Diario Oficial de la Federación 30 de diciembre del 2010.
- Dove, C. J. y R. C. Banks. 1999. A taxonomic study of crested caracaras (Falconidae). Wilson Bulletin 111:330-339.
- Friedmann, H. 1950. The birds of North and Middle America. Part XI. U.S. Nat. Mus. Bull. 50.
- Howell, T. R. y T. J. Cade. 1954. The birds of Guadalupe Island in 1953. Condor 56: 283-294.
- Íñigo-Elías, E. 2000. Caracara de Guadalupe (*Polyborus lutosus*). En G. Ceballos y L. Márquez Valdelamar, editores. Las aves de México en peligro de extinción. Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad, D.F.
- Jehl, J. R., Jr. y W. T. Everett. 1985. History and status of the avifauna of Isla Guadalupe, Mexico. Transactions of the San Diego Society of Natural History 20:313-336.
- Morrison, J. L. 1996. Crested Caracara (*Caracara cheriway*), The Birds of North America Online (A. Poole, Ed.). Ithaca: Cornell Lab of Ornithology; Retrieved from the Birds of North America Online: <http://bna.birds.cornell.edu/bna/species/249>
- Oberbauer, T. A., C. Cibit y E. Lichtwardt. 1989. Notes from Isla Guadalupe. Western Birds 20: 89-90.
- Oberbauer, T. A. 2006. La vegetación de isla Guadalupe. Entonces y ahora. Gaceta Ecológica 81:47-58.
- Pyle, P., K. Hanni, y D. Smith. 1994. Bird notes from Isla Guadalupe, including three new island records. Euphonia 3: 1-4.
- Ridgway, R. 1876a. Studies of the American Falconidae: monograph of the Polybori. Bulletin of the United States Geological and Geographical Survey of the Territories 1:451-473.
- Ridgway, R. 1876b. Ornithology of Guadeloupe Island, based on notes and collections made by Dr. Edward Palmer. United State Geological and Geographical Survey Territories 2: 183-195.
- Rodríguez-Flores, C. C. Soberanes-González & M.C. Arizmendi. 2010. Guadalupe Caracara (Caracara lutosus), Neotropical Birds Online (T. S. Schulenberg, Editor). Ithaca: Cornell Lab of Ornithology; retrieved from Neotropical Birds Online: http://neotropical.birds.cornell.edu/portal/species/overview?p_p_spp=132116
- Sweet, P. R., G. F. Barrowclough, J. T. Klicka, L. Montañez-Godoy y P. Escalante-Pliego. 2001. Recolonization of the Flicker and other notes from Isla Guadalupe, Mexico. Western Birds 32:71-80.
- Thayer, J. E. y O. Bangs. 1908. The Present State of the Ornis of Guadeloupe Island. Condor 10(3): 101-106.